



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt-neuf mai à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 23  
Pouvoirs : 4  
Absent : 0

Date de la convocation : 23 mai 2024

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, GABIGNON Christophe, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
GAUTHIER Guillaume représenté par JR MINEREAU  
MOREAU Laurent représenté par D MINEREAU

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°69

Rapporteur : Dominique CHALLOT

### OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET MARMOURE

Par délibération du 30 janvier 2024, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la Marmoure.

Suite au vote des affectations définitives des résultats du budget Marmoure qui a eu lieu par délibération du 29 mai 2024, les membres du conseil municipal sont informés qu'il convient d'affecter les résultats au budget primitif 2024 comme suit :

**Recettes de fonctionnement :**

Chapitre 70 - Compte 7015 : + 557 275,89€

**Dépenses de fonctionnement :**

Compte 002 : + 557 275,89€

**Recettes d'investissement :**

Compte 001 : + 150 604,33€

**Dépenses d'investissement :**

Chapitre 16 - Compte 1641 : + 150 604,33€

Suite à ces affectations, le budget primitif 2024 de la Zone de la Marmoure est le suivant :

**Section de fonctionnement : 2 258 864,89€**

**Section d'investissement : 1 730 604,33€**

----

**VU** la délibération du 30 janvier 2024 approuvant le vote du budget primitif de la Marmoure,

**VU** la délibération du 29 mai 2024 approuvant l'affectation définitive des résultats 2023 de la Marmoure,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la décision modificative ci-dessus sur le budget Marmoure,
- charge** M le Maire de son exécution.

**VOTE**

**UNANIMITÉ**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 06 juin 2024

